

Conseil Municipal

Le lundi 6 juillet 2015, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, BLAIN Claude, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Céline et M. AUDIOT Francis.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : Mmes JACQUET Stéphanie (*ayant délégué pouvoir à M. KOENIG Jean-Marc*), LAUGERAT Odile (*ayant délégué pouvoir à M. FOUCHET Pierre*), MM. BERGERAULT Eric (*ayant délégué pouvoir à Mme BARDY Marie-Christine*) FERRIERE Laurent (*ayant délégué pouvoir à Mme FONTAINE Dorothee*).

Secrétaire de séance : M. KOENIG Jean-Marc.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

SAUR : un représentant de la Direction Régionale de la Saur présente le rapport d'activités de cette société pour l'année 2014. Concernant la distribution d'eau potable, de nombreuses fuites sont à déplorer. Une bonne qualité de l'eau distribuée est constatée. Pour l'assainissement, la station d'épuration fonctionne très bien. Toutefois l'écoulement « d'eaux claires » est constaté dans le réseau d'eaux usées, à l'arrivée à la station d'épuration, dû essentiellement à la mauvaise étanchéité des conduites à proximité des ruisseaux. Les eaux pluviales devraient être mieux canalisées et séparées également. Il serait souhaitable d'envisager un projet d'étude de diagnostic de réseau avec l'appui de la police de l'eau auprès du Conseil Départemental du Cher.

Une présentation de la nouvelle norme « Construire sans détruire » est faite à l'assemblée. En effet la loi impose à tout entrepreneur de travaux une consultation auprès des différents concessionnaires (électricité, gaz, téléphone, eau et assainissement) afin que tout chantier de forage puisse être exécuté en toute sécurité. Ces nouvelles mesures impliquent un coût supplémentaire à la charge de la SAUR pour toute intervention sur le réseau public d'eau potable, notamment en cas de fuite. Il est donc proposé à l'Assemblée de prévoir un avenant au contrat d'affermage pour une hausse de 0,03 € par m³ consommé qui serait appliquée à l'utilisateur dès le 1^{er} janvier 2016. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN P.L.U.I. : le Maire informe le Conseil Municipal des grandes lignes de la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire au sein de la Communauté de Communes en Terres Vives. Plusieurs phases seraient à mettre en place, en premier lieu un rapport de présentation exposant le diagnostic territorial l'analyse de l'état initial de l'environnement, les choix retenus et la délimitation des zones ainsi que l'évaluation des incidences des orientations d'un tel plan sur l'environnement. Un Projet d'Aménagement et Développement Durables (P.A.D.D.) servant à définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal serait à étudier. Un règlement accompagné de documents graphiques doit être fixé délimitant les zones urbaines ou à urbaniser, les zones agricoles ou naturelles et forestières à protéger, les règles d'occupation et d'utilisation des sols pour chaque zone.

Ce P.L.U.I. serait mis en place sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces informations et, après délibération, donne un avis favorable à la réalisation d'un P.L.U.I. en insistant sur la mise en place d'une charte ou convention qui formalisera les conditions d'études et financières avec les communes.

GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE : l'avant-projet sommaire de construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie, proposé par l'architecte désigné pour ces travaux, est présenté à l'Assemblée. Chacun prend connaissance des esquisses proposées et l'attention de tous est demandée afin d'améliorer et de compléter cet avant-projet et de petites modifications à apporter seront notifiées à l'architecte. La visite de locaux similaires sera faite en septembre. Une réunion avec la CAF du Cher est programmée le jeudi 23 juillet 2015, à 18h30, à la mairie, pour étudier les modalités diverses concernant la garderie municipale.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Enfance jeunesse : la prochaine rentrée scolaire aura lieu le mardi 1^{er} septembre avec 140 élèves inscrits. Un grand remerciement à la Municipalité de la part de la Directrice pour la mise à disposition de photocopieurs nouveaux. Une fiche sanitaire commune à l'Ecole, à la Garderie et la Cantine municipales sera proposée aux parents d'élèves dès la rentrée. Le Centre de loisirs a ouvert ses portes ce jour lundi 6 juillet avec un effectif constant. Le planning des agents communaux et de 2 agents de remplacement assurant les repas et l'entretien des locaux a été établi. Les locaux du nouveau centre de loisirs intercommunal seront réceptionnés en septembre. Le mercredi 14 octobre 2015 auront lieu les portes ouvertes, l'après-midi, et l'inauguration officielle, à 17h00. L'ouverture se fera le 19 octobre, 1^{er} jour des vacances scolaires de Toussaint. Le compte-rendu de l'assemblée générale de la crèche parentale « Haut comme 3 Pommes » est donné au Conseil Municipal.

Commission espaces verts : le contrat de l'agent recruté auprès de l'association ASER pour l'entretien de espaces verts sera prolongé jusqu'au 14 août prochain. L'inscription de la Commune à l'opération « Plantons le Décor » du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges sera faite avant le 31 juillet.

Commission voirie et bâtiments communaux : les travaux de voirie sont en cours et bientôt achevés (curage de fossé et renforcement de voirie). La SOCOTEC a visité les locaux communaux, ce matin même, en vue de l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE : Le Conseil Municipal est informé que suite à sa demande, la Chambre d'Agriculture du Cher a transmis une proposition financière pour l'aide apportée à l'élaboration de ce plan de gestion différenciée. Cette dépense pourra être subventionnée ainsi que les travaux qui en découleront.

INFORMATIONS DIVERSES : le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il déplore une nouvelle fois les vols et effractions qui ont été constatés dans les locaux du stade de Football ainsi que dans le chalet de l'Etang communal de Farges. Des solutions sont à l'étude pour pallier à ces incivilités.

Le Trail en Terres Vives sera renouvelé l'an prochain et sera organisé le samedi 28 mai 2016. Le spectacle de rue a connu un grand succès le week-end dernier. Le Conseil Municipal accepte le don de l'Association M.S.E.F.

Il autorise le Maire à renouveler la convention partenariale d'échange d'informations entre le Conseil Départemental du Cher et la Commune de Menetou-Salon concernant les demandes d'aides réalisées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur de créances irrécouvrables par la Trésorerie (montant total de 10,46 €).

SUBVENTIONS DIVERSES : le Conseil Municipal, après avoir reçu une rectification de montant de la part de la Communauté de Communes en Terres Vives, accepte de modifier à la baisse le montant versé à l'Ecole de Musique en Terres Vives. Une subvention sera versée à la coopérative scolaire.

Séance levée à 22 h 45.